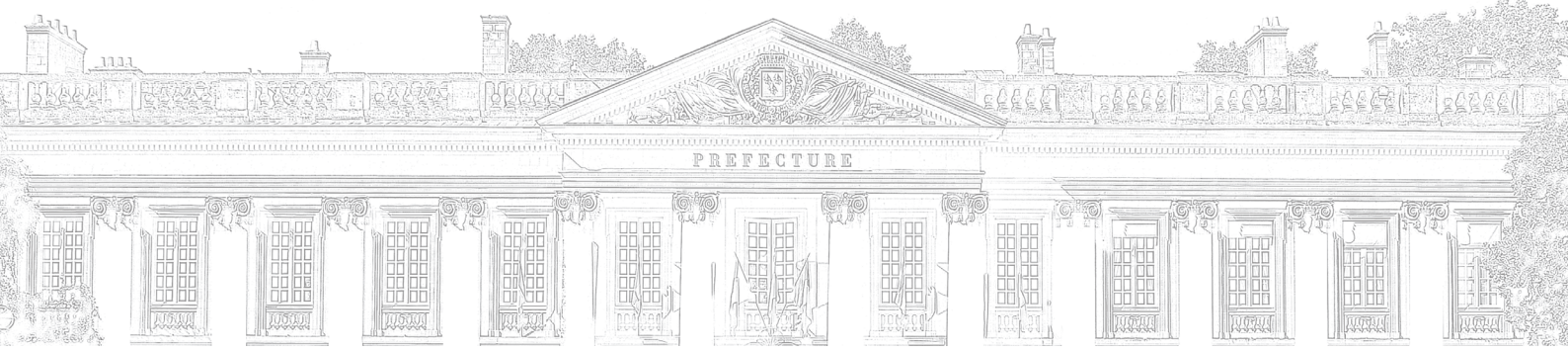

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

DOSSIER DE PRESSE

Nantes, le 3 juillet 2019

Opération interministérielle vacances 2019 : les services de l'État mobilisés

Opération interministérielle vacances 2019 :
des contrôles pour des vacances réussies

En Loire-Atlantique, 10ème département touristique de France, la saison estivale est un enjeu important pour l'économie locale et pour l'emploi. Valoriser l'offre touristique, c'est la promouvoir mais c'est aussi veiller à la qualité et à la sécurité des services et des produits offerts aux vacanciers et assurer la tranquillité de leur séjour. C'est l'objectif de l'opération interministérielle vacances (OIV). Pour cet été 2019, les contrôles retenus en 2018 sont reconduits : l'hébergement de plein air et l'offre en ligne, les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, les services de restauration dans les zones à forte densité touristique.

Tout l'été, les services de l'Etat renforcent leur présence et les contrôles pour offrir aux touristes les meilleurs vacances possibles. *« L'opération interministérielle vacances (OIV) est un dispositif qui a pour but de prévenir ou de faire cesser les pratiques déloyales, abusives ou délictuelles qui portent préjudice aux estivants et à l'économie touristique »,* explique Claude d'Harcourt, préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-atlantique.

Pour cet été 2019, la priorité a été donnée à trois secteurs d'activité : l'hébergement de plein air et l'offre en ligne, les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, les services de restauration dans les zones à forte densité touristique.

Entre le 1er juin et le 15 septembre, des agents des services de l'Etat, placés sous l'autorité du préfet effectueront des contrôles inopinés dans des campings, dans des restaurants, sur des marchés ou encore des centres de loisirs... *« L'objectif est d'avoir une action coordonnée et transversale avec des contrôles conjoints entre plusieurs services de l'Etat. Concrêtement, cela signifie qu'un lieu pourra être contrôlé tant sur l'aspect règlementaire, que sanitaire »*, ajoute le préfet.

Les services de l'Etat mobilisés pour l'OIV 2019

- la DDPP (direction départementale de la protection des populations), ;
- la DDD-DRDJSCS (direction départementale déléguée de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) ;
- la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) ;
- la direction régionale des douanes ;
- l'ARS (agence régionale de santé) ;
- la gendarmerie ;
- la police nationale ;
- la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ;
- la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) ;
- le SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

Trois thématiques de prévention et de contrôle prioritaires en 2019

L'hébergement de plein air et l'offre en ligne

Les campings, et l'ensemble de leurs prestations, feront l'objet de contrôles tout comme les autres formes d'hébergements de plein air (bateaux, camps sous toile...). Les modalités de location des mobile-homes et des camping-cars seront en outre vérifiées.

Les sites internet de professionnels et de particuliers exerçant, à l'échelon local, une activité commerciale liée à l'hébergement (cabanes, roulottes...) seront contrôlés. Concernant les plateformes de l'économie collaborative dans le domaine touristique, les sites de dimension nationale seront prioritairement contrôlés par le Service National des Enquêtes (SNE) de la DGCCRF et ceux de dimension locale par les directions départmentales interministérielles.

Les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs

Les structures proposant des activités de thalassothérapie (centres, spas) et les produits cosmétiques commercialisés (y compris les crèmes solaires) seront contrôlés.

Les activités de loisirs feront l'objet d'une attention particulière : équitation, sports nautiques, plongée sous-marine, sécurité des piscines, établissements d'activités physiques.

L'été est propice aux activités et sports en pleine nature. La conformité, l'entretien et les conditions de mise à disposition des équipements de protection individuelle pour les sports et les loisirs sera surveillée pour garantir leur sécurité à l'égard des estivants.

Les services de restauration dans les zones à forte densité touristique

La pression de contrôle sur les activités de vente ambulante de plats et boissons à emporter sera renforcée (friteries, marchands de glaces, « food trucks », vente de pizzas, débits de boissons...), en particulier dans les zones à forte densité touristique telles que les abords des plages, les marchés et les manifestations ponctuelles (festivals...). Les allégations vantant l'origine locale des produits seront notamment vérifiées.

La protection du consommateur

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) veille à :

• la bonne information du consommateur (affichage des prix, étiquetage, origine des produits, respect des règles sur l'hébergement…),

• la loyauté des transactions (méthodes de vente, publicité, offres de prestations touristiques sur internet, offre de transport touristique…)

• la sécurité des produits et prestations touristiques (lunettes solaires, jeux de plage, articles nautiques, engins motorisés, casques, aires de jeux, parcs et parcours de loisirs, structures gonflables…).

Les services de la DDPP privilégient les vérifications pour une action globale et transversale : Loyauté des transactions, des pratiques commerciales, bonne information du consommateur… De même l'origine des produits et la valorisation des produits locaux fait l'objet d'une attention particulière.

La direction des douanes mène des actions relatives au :

• contrôle de conformité des produits industriels : les contrôles sont renforcés notamment sur les destructeurs d'insectes, les barbecues à gaz et les jouets de plage.

• la lutte contre les contrefaçons : les contrôles portent notamment sur les lunettes de soleil, les jouets de plein air et les articles de sports susceptibles d'être des contrefaçons. Ils sont réalisés dans les lieux à forte fréquentation touristique, sur internet et sur le transport par fret express et postal.

Les services de l'*Agence régionale de santé des Pays de la Loire* (ARS) veillent à la qualité des eaux de baignade au moyen d'analyses régulières d'échantillons d'eau. En Loire-Atlantique, 74 sites en eau de mer et 8 sites en eau douce font l'objet d'une surveillance sanitaire. L'ARS effectue aussi un contrôle sanitaire de l'eau de 298 piscines du département (établissements publics et privés destinés au public).

La sécurité des activités sportives et de loisirs

La direction départementale déléguée de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDD-DRDJSCS) renforce sa vigilance pendant la saison estivale sur les baignades (plans d'eau intérieurs, piscines découvertes), les activités nautiques (activités traditionnelles comme la voile, le canoë-kayak et la plongée, et pratiques plus récentes), les centres équestres et particulièrement les structures saisonnières de tourisme équestre, et les loisirs motorisés (circuits ou randonnées). Une attention particulière est portée aux établissements assurant des prestations pour des accueils collectifs de mineurs.

La sécurité des loisirs nautiques est assurée et coordonnée localement par la délégation mer et littoral de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), avec l'appui de la gendarmerie maritime, du groupement de gendarmerie départementale, des douanes, de la DDPP et de la DDD-DRDJSCS. Ces services mettent notamment en œuvre les opérations sécurité mer. Les vérifications s'exercent à la fois sur les pratiques et sur les matériels.

La sécurité sanitaire alimentaire

La DDPP coordonne les contrôles renforcés en matière de sécurité sanitaire des aliments, notamment pour ce qui concerne :

- la vente ambulante sur les zones touristiques et/ou lors d'événements festifs (snacks à proximité ou à l'intérieur des piscines, vente de sandwiches lors des festivals et des concerts),
- la restauration commerciale qui propose notamment à la consommation des fruits de mer ou produits de la pêche (notamment destinés à être consommés crus),
- la restauration en centre de vacances et camping,
- la restauration rapide,
- les commerces alimentaires : la grande distribution, les supérettes de centres de vacances, les marchés locaux…

Dans ces établissements, une attention particulière sera consacrée à l'hygiène des manipulations des denrées, à la propreté, aux procédures de nettoyage et au respect des températures réglementaires (respect de la chaîne du froid).

La sécurité civile

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) renforce son activité de prévention des risques, notamment en matière de **lutte contre les feux de forêt et broussaille, de prévention de l'hydrocution** et de prévention des **accidents liés aux pratiques nautiques et à la pêche.**

La préfecture de la Loire-Atlantique coordonne la mise en œuvre dans le département du **plan national canicule**, et s'assure en particulier du bon repérage des personnes à risques et isolées au moyen des registres communaux, et de la mise en œuvre de mesures de protection pour les personnes à risques hébergées en institution ou hospitalisées en établissement de santé.

La sécurité publique

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP, en zone police nationale) et le groupement de gendarmerie départementale (en zone gendarmerie nationale) veillent à **la sécurité des personnes** durant la période estivale, avec l'appui de renforts saisonniers (compagnies républicaines de sécurité, escadrons de gendarmerie mobile et réservistes) dans les secteurs touristiques.

L'opération tranquillité vacances et les patrouilles renforcées permettent de lutter contre les **cambriolages**. Les forces de l'ordre mettent en place des opérations de **sécurité routière** sur les différents axes du département, notamment à l'occasion des « chassés-croisés » et en week-end. Elles participent également à la **lutte contre la fraude**, dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude et apportent leur concours aux dispositifs mis en œuvre lors des contrôles inter-services.

Pour aller plus loin

- **Le guide 2019 des vacances d'été de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :** http:// www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/documentation/publications/brochures/2019/brochure_ete/Guide-Vacances-Ete-2019.pdf
- **Le portail eaux de baignade du ministère des solidarités et de la santé** pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade sur tous les sites soumis à surveillance: http://baignades.sante.gouv.fr
- **Le portail du ministère des sports sur les activités de plein air l'été** : www.preventionete.sports.gouv.fr
- **Le portail internet de la sécurité routière** avec de nombreuses informations et conseils pour rouler en toute sécurité: http://www.securiteroutiere.gouv.fr
- **Les sites internet du ministère des solidarités et de la santé, de l'institut de veille sanitaire (et de l'institut national de prévention et d'éducation par la santé :** http://www.sante.gouv.fr - http://www.invs.sante.fr - http://inpes.sante.fr http://solidarites-sante.gouv.fr/ - www.santepubliquefrance.fr
- **Le site internet de l'Agence régionale de Santé des Pays de la Loire :** http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr
- **La plateforme téléphonique « canicule info service » :** 0 800 06 66 66 (appel gratuit / du lundi au samedi hors jours fériés de 8 heures à 20 heures en juin, juillet et août).
- **Le centre d'appel « Allo Service Public » :** 39 39 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Préfecture de la Loire-Atlantique
6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr

@prefet44

Préfète des Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique